



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 17 août 2020

début : 16h00 – fin : 17h50

Présidence : M. Patrice Guenat, Syndic

Municipaux : Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti
MM. Roland Galley, Pierre Jordan, Michel RoCHAT et Sandro Simonetta

Association Jorat Parc naturel

de confirmer la participation de Jorat-Mézières, en tant que commune-associée, à l'Association « Jorat Parc naturel » sur une durée déterminée. Cette adhésion sera ensuite rediscutée.

FCJM – COVID-19

suite à l'évolution des exigences par l'ACVF, de valider le plan de protection, remis à jour par le comité du FCJM.

Directives piscines familiales

de valider la directive municipale relative aux « piscines familiales ».

Mézières – M. Robert Julian Wagner – parcelle RF N°4519

d'autoriser la création d'un conduit de cheminée en inox sur la façade nord de la propriété.

Mézières – Mmes Bovet, Bovy et Stähli – parcelle RF N°4527

d'autoriser le remplacement de la haie de thuyas par une palissade en bois et la plantation de plantes grimpantes au pied de la palissade, côté extérieur.

Terrain Pré Etang – Mme Gobet

d'accepter la reprise du bail de Mme Chryssi Gobet, pour le terrain d'entraînement pour chien qu'elle loue en Pré Etang à Mézières, par la Fédération romande de cynologie.

Holdigaz – parcelle RF N°93

d'autoriser Holdigaz SA à faire un contrôle des conduites à l'intérieur de l'abattoir.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire
Valérie Pasteris

⇒ prochaine séance municipale le 24 août 2020